

Relevé de décisions
Bureau du Comité de Direction
Vidéo réunion du Jeudi 30 avril 2020

Le Président **AUGEY** ouvre la séance à 18h.

Présents : MM GUAGLIARDI L - GUAGLIARDI P - LALANNE - Mme PORTRON - M. TACHON

Excusé : MM LESCA - LUMALE

Le Président ouvre la séance à 18h.

Informations et dossiers en cours

Le Président fait un retour sur les réunions nationales et régionales organisées ces derniers jours en audio-conférence.

Il indique notamment que les championnats Seniors, masculins et féminins, sont désormais homologués avec leurs montées et descentes conformes aux directives fédérales et régionales.

Pour ce qui concerne les championnats de Jeunes, la LFNA travaille encore à élaborer plusieurs dispositifs qui seront présentés prochainement en Comité de direction. Dès que les décisions seront communiquées dans les Districts, les championnats départementaux seront arrêtés en conséquence.

Sur proposition du Président et en conformité avec la recommandation fédérale, le Bureau décide qu'il ne sera attribué aucun titre de « Champion des Landes » sur cette saison 2019/2020. De leur côté, les palmarès des Coupes départementales porteront la mention « non jouée »

Concernant la reprise des activités « football » le président précise qu'il y a lieu d'observer la plus grande prudence dans l'attente des directives gouvernementales puis fédérales.

Afin d'informer les présidents des clubs landais mais aussi dans le but de mieux connaître leurs difficultés et leurs appréhensions pour les mois à venir, 4 visio-conférences seront organisées dans les jours qui viennent. Le Président délégué est chargé de la mise en œuvre du dispositif.

Fonctionnement du Centre départemental du football à Tartas.

Loreto GUAGLIARDI, président délégué, donne quelques informations sur l'actuel fonctionnement du Centre départemental : CAPLANDES reste réquisitionné par l'Etat pour y héberger des personnes parmi les plus démunies. A ce jour, 10 résidents sont accueillis sous l'égide de la Croix Rouge.

Concernant le secteur administratif, le Bureau décide de prolonger sa fermeture au public jusqu'au lundi 01 Juin 2020 inclus. Seul un employé procède à l'entretien du Centre à raison de 7h/semaine.

Après les dernières directives gouvernementales, le Bureau adopte le plan de reprise proposé pour le personnel du District des Landes de football. Il sera porté à la connaissance des salariés concernés avec le bulletin de paye du mois d'avril 2020. Ce plan peut-être à tout instant modifié en fonction de l'évolution de la situation nationale et départementale.

Sur proposition du Président et après avis du Président délégué en charge des finances, le Bureau décide, pour le mois d'avril 2020, du maintien du salaire net du personnel actuellement placé sous le régime de l'activité partielle

La Fédération Française de Football a mis fin pour cette saison aux deux opérations menées en collaboration avec l'Education Nationale dont le « football à l'école ». En conséquence, le Bureau décide du maintien « à domicile » des deux jeunes actuellement sous contrat en Service Civique au sein du District des Landes de football et ce, jusqu'au 01 Juin 2020 inclus.

Loreto GUAGLIARDI dresse une situation des différentes subventions obtenues suite à la fermeture du Centre départemental depuis le 13 mars 2020 qui a entraîné une perte totale de chiffre d'affaires. Des remerciements sont adressés aux services de l'Etat, à la Région et au Département des Landes.

Les comptes de la saison en cours qui ont déjà fait l'objet d'une étude par les élus seront affinés par le service comptable dès sa réouverture. Il faut noter que plus de 80% des réservations de CAPLANDES pour la période du 15 mars au 30 août sont actuellement annulées ou reportées sur l'année 2021.

Enfin, Loreto GUAGLIARDI informe le Bureau de la prochaine livraison des produits sanitaires commandés avec le soutien de la Ligue de football Nouvelle Aquitaine. A leur retour dans les bureaux, toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité du personnel.

Projet de fusion entre les clubs de ROQUEFORT AFC et ST-JUSTIN FC

Loreto GUAGLIARDI informe les membres du Bureau du pré-projet de fusion déposé par les clubs de ROQUEFORT AFC et ST-JUSTIN FC.

Vu l'exposé de son Président délégué, le Bureau émet un avis favorable à cette fusion et décide de transmettre le dossier à la Ligue de football Nouvelle Aquitaine, pour décision.

Statut de l'arbitrage – décision du COMEX en date du 03 avril 2020

Patrick GUAGLIARDI, vice-président en charge du Statut de l'arbitre, rappelle la décision du Comex du 03 avril 2020 qui précise : « si un arbitre n'a pas pu réaliser, en raison de la situation sanitaire, le nombre minimum de matches qui lui était imposé, il couvrira quand même son club pour la saison en cours. Il en va de même pour les candidats arbitres en cours d'examen pratique ».

Le Bureau prend acte de cette décision fédérale qui s'applique à toutes les instances décentralisées du football.

La commission du Statut de l'arbitre devra appliquer cette disposition et ne pas déclarer en irrégularité les arbitres et donc les clubs qui n'ont pas fait leur quota de matches, ce qui signifie que les clubs en règle au 31 Janvier le seront de fait au 15 Juin 2020.

Courriel à tous les arbitres

Sur proposition du Président, vu l'avis favorable du Pôle de l'arbitrage, Loreto GUAGLIARDI, président délégué, donne lecture d'un mail qui sera prochainement adressé à tous les arbitres du District des Landes de football. Il informe notamment du renouvellement des dossiers pour la saison 2020/2021, des classements qui seront ceux arrêtés au 31 Janvier 2020 ainsi que de l'évolution des Lois du Jeu.

Le Président profite de cet instant pour renouveler toutes ses amitiés à l'ensemble des membres élus, membres du personnel, bénévoles des commissions, arbitres et éducateurs en espérant les revoir tant au Centre départemental que sur les terrains landais à la rentrée prochaine.

Prochaine réunion : sur convocation.

Vu le Président, **Claude AUGÉY**

Vu le Président délégué, **Loreto GUAGLIARDI**

DLF/04.05.2020